

Nos engagés suivaient avec le reste de nos effets, mais quelque diligence que nous eussions pu faire, le feu néanmoins nous investissait déjà de toute part lorsque nous arrivâmes près du canot. Heureusement il se trouvait dans cet endroit une petite baie autour de laquelle il y avait une trentaine de pieds dont la végétation chétive ne pouvait guère alimenter le feu, ce fut notre unique asile. Le reste n'était qu'un vaste incendie. Quatre Sauvages étaient retournés à l'autre bout du portage, chercher quelques sacs de plomb pour le bourgeois d'Abbitibi; mais le feu les ayant cernés de toute part ils furent contraints d'aller se jeter avec leur plomb dans la rivière et nous laissèrent durant plus de quatre heures dans une inquiétude mortelle à leur sujet. Nous passâmes le reste de la journée et la nuit suivante dans cette petite anse. Les maringouins nous laissèrent bien tranquilles cette nuit là, et cependant je suis certain que pas un d'entre nous n'eut envie de dormir. Figurez-vous, R. Père, une vingtaine de personnes blotties dans un petit coin qui semblait encaissé par la Providence au milieu de la nuit et d'une immense forêt de bois résineux dévorés par l'incendie et dites-nous si malgré votre humeur constamment joviale vous n'eussiez pas éprouvé quelques pensées sinistres. Pour moi je vous avoue que durant cette nuit d'insomnie et d'alarmes quelques pensées trop peu apostoliques vinrent plus d'une fois assaillir mon esprit, mais pour en être délivré je n'eus qu'à jeter les yeux sur quelques néophytes assis à mes côtés et si heureux de posséder la Robe noire. Le lendemain nous fîmes encore deux portages sur ce terrain tout fumant, mais cette fois nous n'avions à craindre que de nous brûler la plante des pieds ou d'être écrasés par la chute de quelque arbre calciné. Dix jours après nous arrivâmes sans autre accident au fort d'Abbitibi où un grand nombre d'Indiens nous attendait depuis longtemps avec la plus vive impatience. Nous y passâmes deux jours qui furent des jours de fatigue mais aussi bien consolants; j'y baptisai 20 adultes qui avaient été instruits par leurs frères et 17 enfants. J'eus la douce consolation de voir que la piété y fait chaque jour des progrès sensibles. L'amour immense qui a porté le fils de Dieu à se revêtir de notre nature et à mourir sur une croix les remplit d'une sainte émulation. Que le missionnaire, à l'exemple du grand apôtre, prêche J. C. et J. C. crucifié et il sera toujours éloquent et touchera son auditoire.

Il faut parler à ce peuple par des signes sensibles, voilà ce qui explique le progrès du Catholicisme sur les autres sectes parmi les Indiens.

Leur tendre dévotion à Marie est vraiment touchante. Elle fait notre joie et notre espérance, car Marie ne saurait abandonner ses enfants. La récitation du chapelet, cette dévotion qui terrassa autrefois l'hérésie, leur est devenue si douce et si familière que dans le même jour il leur arrive de réciter jusqu'à trois fois le rosaire et toujours avec la même ferveur. Il a suffi de leur parler de l'archiconfrérie du très-Saint et Immaculé Cœur de Marie pour que tous aient voulu en faire partie. Enfin il n'y a qu'à considérer les sacrifices qu'il s'imposent pour suivre les exercices de la mission et l'on reconnaît sans peine l'Empire que la religion a obtenu sur ces âmes naguère sensuelles. J'en ai vu un bon nombre qui avaient déjà passé plusieurs jours sans prendre aucune nourriture, la chasse et la pêche étaient complètement épuisées. Ils avaient fait leur mission; rien ne les retenait. Je les engageais même à partir pour pouvoir à leur subsistance, mais l'attrait de la mission était plus fort encore. "Comment veux-tu que nous partions, me répondit l'un d'eux, tandis que notre Robe noire est au milieu de nous." "À trois jours que je n'ai absolument rien mangé, n'importe, je ne partirai pas sans toi." A ces paroles je me détournai pour leur dérober la vive émotion que je sentais en moi-même. Ah! Combien de chrétiens ingrats se jouent de notre Sainte Religion, me disais-je, à moi-même, ils auront de terribles accusations au tribunal suprême dans ces enfants des forêts! . . . Et vous, heureux associés de la propagation de la foi, jouissez de notre ouvrage! . . . Je passais les jours et les nuits à les instruire, à les baptiser, à les confesser. Je devais succomber à la fatigue. Une forte indisposition qui a duré plus de trois semaines en fut la suite, mais ces jours furent les plus beaux de ma vie! . . .

Et vous, cher et bien-aimé Père, en attendant l'heureux jour de pouvoir vous embrasser, daignez vous souvenir dans vos prières de votre affectionné frère en Jésus et Marie Immaculée.

J. N. LAVERLOCHÈRE,
O. M. I.

Lac des Deux-Montagnes,
le 15 octobre 1847.

RAPPORT

Du Comité Spécial nommé pour s'enquérir de l'administration de la Station de la Quarantaine à la Grosse Isle, auquel a été renvoyée la Pétition de A. Larocque, Ecr., de la part du Bureau de Santé de la Cité Montréal.

(Suite.)

- 28. N'y a-t-il pas sur l'Isle un fournisseur de provisions, et connaissez-vous le prix des articles qu'il fournit?—Il y a un fournisseur de provisions, et le prix qu'il charge pour ses articles est bien plus élevé qu'à Québec.
- 29. Savez-vous où l'on se procure le lait sur l'Isle?—Durant les deux dernières années on se procurait le lait à la ferme du Dr. Douglas, sur l'Isle; cette année on se le procure à la même ferme et à St. Thomas vis-à-vis de l'Isle. Je ne puis pas dire à quel prix on vendait le lait aux émigrés.
- 30. Quelle est la partie de l'Isle occupée par le Dr. Douglas, et qu'il cultive?—Presque tout le terrain plat et égal de l'Isle; mais il en reste assez, dans mon opinion, pour le besoin des émigrés.
- 31. Quels étaient les devoirs qu'avait particulièrement à remplir le Dr. Douglas durant la présente saison?—Principalement l'inspection des vaisseaux avec contrôle et surveillance générale.
- 32. Comment remplissait-il ses devoirs?—Ses devoirs étaient si multipliés qu'il était impossible qu'il pût les remplir tous d'une manière convenable.
- 33. Avez-vous entendus quelques plaintes, sur l'Isle, relativement à l'administration de la Station. Dites quelles étaient ces plaintes et si vous les considérez bien ou mal fondées?—Plusieurs des abus qui existent cette année auraient pu être évités, s'il y eut eu un Médecin qui aurait eu à lui seul la surintendance des hôpitaux. Plusieurs des plaintes qui ont été faites cette année peuvent être attribuées à cela uniquement.
- 34. Avez-vous quelques autres informations à nous donner relativement à l'administration de la Quarantaine, ou à nous suggérer quelque chose à cet égard, et dans ce cas veuillez mettre à la disposition du Comité vos informations et suggestions?—En premier lieu les nouveaux hôpitaux ont été construits trop près les uns des autres et des bûches déjà existantes. Le terrain adjoignant l'un des vieux appendis, et ci-devant employé pour la culture, aurait été plus convenable-

blément et plus utilement employé à y construire quelques-uns des hôpitaux. Les Chapelains catholiques qui demeurent dans le voisinage de ces hôpitaux en souffrent beaucoup pour cette raison. 2^{ment}. On devrait, dans mon opinion avoir recours à l'ancien système, celui d'avoir un Médecin chargé des hôpitaux, et un Médecin chargé de faire la visite des vaisseaux, et dont les devoirs seraient distinctement et clairement définis, et aussi plusieurs Messieurs qui connaîtraient bien la Station. En bien des cas ces deux charges sont très incompatibles. Durant les deux dernières années il n'y a eu sur l'Isle qu'un seul Médecin; et quand il était indisposé ou absent; la seule personne qu'il y eut pour faire la visite des vaisseaux à leur arrivée; et pour prescrire des médecines aux malades, était—Cullingford, ci-devant Sergent dans l'Armée, 3^{ment}. Il devait y avoir constamment sur l'Isle un détachement de troupes, comme durant les premières années de l'établissement. On s'assurerait par là de deux choses très-désirables: d'abord de l'économie, comme me l'assure le Dr. Parent, de Québec; ensuite de l'ordre, qui n'a pas toujours régné durant les deux dernières années, comme j'en ai été témoin moi-même, n'y ayant point de force suffisante pour maintenir la paix, puisqu'il n'y avait que six hommes de police qui, encore, pour la plupart, étaient les premiers à donner le mauvais exemple de l'ivrognerie et de l'immoralité. 4^{ment}. Les chaloupes fournies par le Gouvernement pour faire la visite des vaisseaux, ont été aussi le sujet de plaintes continuelles de la part de plusieurs Messieurs stationnés sur l'Isle durant les dernières années. Quand il n'y avait point de vaisseaux à la Grosse Isle, qu'il n'y avait point d'apparences qu'il en arriverait bientôt, et que les hommes des chaloupes, payés par le Gouvernement, étaient employés par le Dr. Douglas pour travailler, sur sa ferme, sans rémunération apparente de sa part,—ces Messieurs, laïcs ou appartenant au Clergé, soit protestant ou catholique, pensaient et pensent encore que le privilège que possédait le Dr. Douglas aurait dû leur être accordé à eux aussi, savoir, d'employer ces chaloupes pour des fins particulières, comme à visiter la rive opposée, ce qu'il n'est possible de faire que par le moyen de ces chaloupes. Quant à l'argent des émigrés malades et mourans; c'est l'opinion de tous les Messieurs du Clergé qui ont été employés sur l'Isle, que les gardes-malades et les serveurs ne se font pas un scrupule de se l'approprier. A part de cela il est arrivé que les convalescens ont volé leurs compagnons malades.

REMARQUES ET OBSERVATIONS du Dr. G. M. Douglas, Médecin Surintendant de l'Établissement de la Quarantaine, à la Grosse-Isle, sur le témoignage donné devant le Comité, par le Rév. M. Moylan, R. C. P. sur l'administration de la Station de la Quarantaine.

Sur les questions 1, 2, 3, 4, 5. Point de remarques. Sur la 7^e question. Quant à la manière dont étaient traités les 1100 malades, et à la négligence, des gardes-malades, c'était bien assurément tel que mentionné par M. Moylan. On se procurait bien difficilement des gardes-malades, et c'est encore le cas. J'ai autorisé le Rév. M. McQuirk, qui se plaignait du manque de gardes-malades, d'engager d'entre les passagers, en santé, autant qu'il pourrait en trouver, et j'ai prié d'employer son influence comme Prêtre, pour les engager à agir en cette qualité, leur donnant pour nouveau motif, outre les gages élevés, celui de la charité qu'ils devaient exercer envers leurs frères. Je rencontrai le même monsieur douze heures après et il me dit qu'il n'avait pu en engager un seul. Les plus proches parens s'abandonnaient aussitôt qu'ils le pouvaient.

Sur la 8^e question. Je suis bien de l'avis du Rév. Monsieur quant à ce qu'il dit qu'il manque dans les tentes pour que les malades éprouvent plus de bien-être. Je crois qu'il y avait bien peu de tentes qui fussent parées avec des planches; depuis ce temps-là on s'est procuré, autant que possible, des lits de casernes, en fer. La rangée supérieure des lits dans les appendis que l'on avait destinés pour les passagers en santé a été enlevée quelque temps après.

Sur la 9^e question. Quant à la trop grande quantité de nourriture qui était donnée aux malades, et à ce que M. Moylan a dit lui-même de la viande d'un malade à qui on en avait donné pendant qu'il était dans l'état de fièvre; cela m'a été mentionné par M. Moylan, et j'ai compris qu'il n'y avait que ce cas là. Je me suis informé de la chose du Médecin qui avait la charge de l'hôpital dans lequel on prétend que c'est arrivé, et j'ai été informé qu'on avait ordonné au malade de faire la diète convenable, mais que celui-ci était parvenu à voler d'un malade en convalescence une partie de sa viande. De pareilles choses sont arrivées plus d'une fois à cause de la voracité de la basse classe des Irlandais pour la chair d'animal, qu'ils goûtent rarement, et qu'il croient fausement leur donner de la force. Les Messieurs chargés des hôpitaux sont tous régulièrement licenciés Médecins et je n'en crois aucun d'eux assez ignorant dans sa profession, ou si négligent à remplir ses devoirs pour ne pas savoir mieux que le Révérend Monsieur, la diète nécessaire qu'il convient d'ordonner à ses patients. Là où 2000 malades sont entassés, il peut certainement arriver de temps à autre des choses semblables au cas dont parle M. Moylan.

Sur la 10^e question. Les malades encombraient d'abord les vieux appendis, et le désordre et le manque de propreté y existant; les ordures s'accumulaient indubitablement dans les vaisseaux aux ordures; les membres des familles, particulièrement les enfants, ou le mari et la femme, couchaient fréquemment dans le même lit-mais ceci pouvait être évité, ce qu'il n'y avait point de lieu pour les placer ailleurs et de l'empressément qu'on mettait à les débarquer des vaisseaux. Les cadavres sont emportés aussitôt qu'ils sont découverts à la maison des morts; tels sont mes ordres et on les a toujours suivis, je crois, excepté quelquefois—peut-être, dans des tentes où sont morts des enfants. Je ne puis pas comprendre comment est arrivé le cas cité par M. Moylan. Le nommé Orderly Smith est dans le vieil hôpital où les malades n'ont jamais été deux dans le même lit, (excepté de très-jeunes enfants) et où les personnes de sexe différent ont été placées dans des salles séparées. Le docteur Jaques, qui a la charge de cet hôpital, m'informe qu'une pareille chose ne peut pas être arrivée. A cause de la difficulté à se procurer des gardes-malades, on a cru qu'il était mieux de placer les familles ensemble, soit dans les tentes soit dans les nouveaux hôpitaux, vu que par ce moyen il se trouve généralement des membres dans les familles assez forts pour donner du secours à ceux qui sont plus faibles.

BANQUE D'ÉPARGNE

DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

MERCREDI prochain, le 8 du courant, étant fête d'Obédience, (La CONCEPTION) il ne se fera pas d'affaires ce jour-là à cette Institution.

JOHN COLLINS,

6 déc.

CAISSIER.



MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 7 DECEMBRE 1847.

LA DISSOLUTION DU PARLEMENT.

Hier à cinq heures de l'après midi, il est sorti un Extrait de la Gazette Officielle, contenant la nouvelle depuis longtemps attendue de la Dissolution du Parlement Provincial, dissolution faite d'après l'avis et consentement du Conseil Exécutif! Les Writs doivent être émanés immédiatement; ils sont datés du six courant, et retournables le vingt-quatrième jour de janvier. Ains, voilà enfin le peuple appelé de nouveau à se prononcer. Il reprend son autorité pour bientôt la déposer de nouveau entre les mains d'hommes dignes. Il va par là faire le procès au Gouvernement du jour. Il va décider si ces mêmes hommes qui ont le pouvoir depuis trois ans en auront encore longtemps la possession. Le peuple en un mot est aujourd'hui son propre juge; ce qu'il va vouloir, va être. Il s'agit donc pour lui de bien voir quel parti il doit prendre. S'il approuve la conduite du Ministère du jour depuis son entrée en fonction, s'il désire avoir encore par la suite un gouvernement semblable, qu'il vote pour les candidats Ministériels. Si au contraire, il déteste leur conduite, s'il réprouve leurs actes et condamne ce qu'ils ont fait, il n'a plus à choisir; le candidat réformiste doit avoir son appui. Maintenant le sort du pays est entre les mains de ses habitans. Son avenir va dépendre des choix que ceux-ci vont faire. Si leur choix sont bons, ils vont avoir un avenir heureux et prospère; si au contraire ils font des choix injudicieux et impolitiques, ils n'auront rien autre chose qu'un avenir semblable aux années qui viennent de s'écouler: c'est-à-dire un avenir malheureux et quasi désespérant. —Qu'ils réfléchissent donc bien à la grande action qu'ils vont faire! Qu'ils réfléchissent bien que le sort qu'ils vont se faire, ils le font à leurs enfants, ils le font à toute leur postérité! Qu'ils réfléchissent bien que c'est aujourd'hui pour eux un devoir impérieux et sacré de ne demeurer pas dans l'inaction, car l'inaction à l'heure qu'il est n'est rien moins qu'un des plus grands crimes possibles!—Demeurer inactif, n'est rien moins que se suicider soi-même, ôter la vie à ses propres enfants, la ravir à tous ses descendants. Nous disons la vie: car la liberté est pour l'homme une seconde vie. Nous le répétons donc, c'est aujourd'hui un devoir impérieux pour le peuple de sortir de son inaction; tous les citoyens doivent à ce moment se souvenir qu'ils n'ont pas des droits pour rien, et que ce serait lâcheté chez eux de n'aller pas donner leur voix pour récompenser les amis du pays et flétrir ses ennemis. Tous sans exception se disent sans doute à eux-mêmes qu'ils doivent quelque chose à leur pays; et ce quelque chose, c'est de contribuer par leurs votes à lui donner de bons législateurs. Ils se doivent d'ailleurs quelque chose à eux-mêmes, et quelque chose, c'est de se montrer assez indépendans pour ne pas craindre d'aller aux hustings manifester hautement leurs sentimens et approuver ou censurer l'administration du jour; ils prouveront par là s'ils sont dignes ou non du titre d'hommes libres. Enfin, ils doivent à leurs enfants un héritage que leur ont confié leurs ancêtres; ce héritage est précieux, c'est le plus précieux de tous les héritages, c'est la liberté. Qu'ils se demandent à eux-mêmes ce qu'ils auraient dit s'ils avaient reçu de leurs aïeux, pour tout partage, l'esclavage. La réponse devra leur enseigner ce qu'ils ont à faire. Au reste, nous avons pleine confiance dans nos compatriotes. Nous savons qu'ils comprennent leur position; nous savons qu'ils apprécient les services des amis du pays; nous ne redoutons nullement leurs choix. Ils ne pourront manquer d'être judicieux; ils seront le résultat du bon sens et de la conscience. Tout ce qui nous reste à leur dire, c'est de vouloir bien jeter les yeux sur les lignes qui suivent; ce sont les conseils d'un homme de bien:

- "Soyez soumis à la constitution de votre pays; acceptez comme des Jevors tous les Jroits qu'elle vous accorde, et comme une charge, tout le pouvoir qu'elle vous attribue.
- "Car le pouvoir est donné, non pour celui qui le possède, mais pour l'avantage des autres; et l'homme qui a la plus haute puissance sur la terre, n'est que le serviteur des serviteurs de Dieu.
- "Celui qui se laisse arracher les droits que lui donne la constitution de son pays est un lâche; et celui qui néglige les devoirs qu'elle lui impose est un mauvais citoyen.
- "Le droit le plus élevé est celui du législateur; car ce sont les lois qui gouvernent les peuples, et le gouvernement se trouve par conséquent remis entre les mains de ceux qui font les lois.
- "Mais il en est peu qui comprennent la sainte mission du législateur: la vanité, l'orgueil, l'amour déréglé de la famille et la passion de l'argent pervertissent beaucoup de consciences.
- "Si la constitution vous convie à l'élection des législateurs de votre pays, répondez à son appel, et ne privez point de votre suffrage celui que vous en croyez digne.
- "Avant de jeter votre suffrage dans l'urne, consultez Dieu, dans la prière, et votre conscience dans la réflexion; et demandez humblement conseil aux hommes, dont les lumières viennent du ciel.
- "Ne livrez point les destinées de votre pays à un homme auquel vous ne voudriez pas confier vos propres intérêts; mais ne craignez point de choisir pour mandataire celui à qui vous confieriez volontiers votre fortune, votre réputation, votre honneur, et tout ce que vous avez de cher au monde.
- "Préparez-vous à l'élection de vos législateurs, comme à un acte important de la vie; car votre suffrage, s'il est donné avec discernement, est comme un testament par lequel vous allez doter votre pays d'un trésor précieux.
- "Approchez de l'urne électorale avec une âme droite, un cœur simple et un corps sobre; et qu'aucune liqueur

enivrante ne mouille vos lèvres avant que le nom de l'élu ne soit proclamé.

"Si d'autres vous disent: "Venez avec nous et joignez votre suffrage aux nôtres, car celui que nous voulons élire est un homme dévoué à son pays;" ne leur accordez pas aussitôt votre confiance; si vous ne voyez pas clairement quel est le meilleur parti, allez du côté où vous voyez le plus d'hommes honnêtes, religieux et indépendans.

Malheur à celui qui vend son vote pour de l'argent; car Dieu et les hommes l'ont en horreur; il subira le mépris de sa propre conscience, et il sera puni tôt ou tard par où il aura péché.

"Car celui qui aura acheté la conscience des autres pour se faire élire, ne craindra point de vendre la sienne après qu'il sera élu.

"Ne donnez, qu'après des précautions infinies, votre voix à celui dont la position n'est pas indépendante; car ses pensées et ses résolutions se tourneront comme d'elles-mêmes vers ceux de qui il dépend.

"Respectez dans les autres le droit qu'ils partagent avec vous, et ne souillez point par des rixes, des discordes et de quelconques solennités qui doit être un symbole de paix et un gage d'union."

LE MANIFESTE DE QUÉBEC.

Le correspondant de la Gazette de Montréal qui a écrit dernièrement sa communication No. 1 au sujet du Manifeste de Québec, continue le même sujet dans la Gazette de vendredi à laquelle il a passé sa communication No. 2. Il consacre ce nouvel article à l'examen de la première grande réforme que demande le Comité Constitutionnel de la réforme et du progrès et avec lui toute la population du Bas-Canada, tout les réformistes du pays en général. Depuis son premier article, notre écrivain n'a pas changé, c'est toujours le même homme. C'est un homme qui ne craint nullement d'avancer les choses les plus absurdes les choses les plus incroyables, pour pouvoir finir par démontrer combien ce Manifeste est révolutionnaire, combien il est subversif de l'ordre public. C'est un homme qui ne fait nul cas de la saine logique, il se persuade que ce qu'il dit est vrai, il laisse couler sa plume sur une feuille de papier, et s'imagine que tout ce que lui inspire son affection marquée pour les Hauts-Canadiens et les Hauts-Canadiens seuls, est strictement vrai, strictement conforme à l'histoire du passé et du présent. Nos lecteurs ont sans doute peine à croire qu'il en soit ainsi; ils ont sans doute peine à croire que l'on ose attaquer un document aussi bien raisonné et aussi vrai que le Manifeste de Québec, d'une manière aussi faible et aussi peu adroite; mais nous les laissons juger par eux-mêmes; ils vont voir dans toute la suite de cet article s'il n'en est pas ainsi.

Le correspondant de la Gazette commence par parler de l'Union des deux Canadas pour arriver par là à la mauvaise représentation du pays qui en est une suite immédiate. Il ne voit pas pourquoi les Canadiens Français sont opposés à cette Union; car, dit-il, "If the French party are really as opposed to the union as asserted, they show little gratitude in not thanking those to whom that measure is really due." Oui, sans doute, nous devons beaucoup remercier l'Angleterre de nous avoir mis sous un système qui nous empêche d'être représentés comme nous avons droit de l'être dans le parlement provincial; nous devons la remercier d'un système par lequel de fait et nommément on nous considère inférieurs à nos co-sujets du Haut-Canada et l'on nous traite comme tel. Nous disons que c'est l'Angleterre que nous devons remercier; car nous considérons qu'elle seule est responsable de cet acte, qui n'était certainement pas nécessaire même après 1837 et 38! Notre écrivain "lui" attribue seulement et uniquement aux auteurs des troubles d'alors; libre à lui de le dire. Pour nous, nous ne croyons certainement pas qu'il parle d'après son cœur, d'après sa conscience! Toutefois il continue encore; voici du nouveau: "The Conservatives of Upper Canada were equally opposed to it; the Parliament of England did not entertain it till, by the acts of a few in Lower Canada, it was forced upon them." Non, les conservateurs du Haut-Canada n'ont pas été opposés à l'Union; il l'ont demandée au contraire; car c'était leur intérêt et leur intérêt seul qu'ils regardaient; l'histoire est là pour le prouver. Quant à dire que l'Union a été imposée, parce que "les actes de quelques Bas-Canadiens, ont forcé le parlement impérial à la faire," nous pourrions nous contenter du silence; mais avec un homme comme ce correspondant, nous croyons préférable de répondre autrement; nous lui disons donc qu'il consulte encore les pamphlets, les volumes, les journaux, etc. du temps dont il parle, et il verra si tel est le cas. D'ailleurs qu'il se souvienne bien que cette Union a été le châtiement des malheureux événements de 1837 et 38, et que par conséquent le Haut-Canada peut bien dire qu'il a contribué largement à amener ce grand acte de punition. Le correspondant de la Gazette ne voudra probablement pas admettre tout ceci, car il veut à tout prix trouver les Bas-Canadiens en tort, et montrer que les Hauts-Canadiens ont raison en tout; toute fois il fera bien de recourir aux documents précités; il pourrait se faire qu'il y verrait de quoi rectifier ses idées. En attendant, qu'il veuille nous prêter un peu d'attention; voici un nouveau passage qui lui appartient: "We believe the reunion of the Provinces to have been a sad mistake; but we are bound to use our best endeavors to make it carry out the intention with which it was adopted, by the securing peace and happiness to the Province. The idea of proscription or disfranchisement never could have entered the minds of the framers of the Union Act; because, at the time of its enactment, had such opinions existed, there was no necessity to conceal them under a fiction." Ainsi, l'écrivain de la Gazette trouve que l'Union est une erreur déplorable, "a sad mistake," de la part du parlement impérial; c'est toujours cela. Puis il ajoute, que nous devons faire notre possible pour faire atteindre à l'Union le but que l'on avait en vue en l'instituant; c'est, dit-il, de procurer la paix et le bonheur au pays, ceci est encore très-bien; nous sommes d'avis que, tant que nous avons l'Union, nous devons essayer d'en tirer le meilleur parti possible. Mais est-ce une raison, parce que l'Angleterre nous a gratifiés de ce nouveau système, est-ce une raison pour nous de nous taire, ou de nous ouvrir la bouche que pour remercier? Non, du tout; nous examinons si le système qu'on nous donne est convenable au pays, s'il est juste, s'il est praticable. Nous voyons qu'il a de grands défauts, qu'il est même d'une grande injustice. Cependant il nous semble qu'en faisant tel et tel changement, une grande partie de l'injustice cesserait. Eh bien! qu'avons nous à faire? allons-nous nous condamner au silence? allons-nous accepter par tacite connivence sans dire mot? A contraire, nous allons indiquer les changements à faire; nous allons les demander et cela tout en masse; et pour en agir de la sorte, sommes-nous condamnables? Nous ne le croyons pas; nous serions des lâches si nous ne le faisons pas; nous serions des lâches si nous